



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Port du voile dans le sport

Question au Gouvernement n° 561

Texte de la question

PORT DU VOILE DANS LE SPORT

Mme la présidente . La parole est à M. François Piquemal.

M. François Piquemal . Qu'est-ce qu'elles vous ont fait ? Que vous ont fait Camissa, Diaba, Sylvie et Soukamba ? Pourquoi vouloir interdire aux femmes qui portent le voile de pratiquer le sport, au mépris de toutes les conventions internationales ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) C'est une idée défendue par M. Retailleau le 26 mars dernier lors du meeting de la honte. « À bas le voile ! », voilà ses mots ! Qu'est-ce d'autre qu'un appel à la haine ?

La proposition de loi d'extrême droite qu'il soutient est une atteinte grave à la liberté de conscience, aux droits de disposer de son corps et à la laïcité. (*Mêmes mouvements.*) Le sport est un espace où chacune et chacun peut se dépasser, apprendre et s'épanouir. Comme la laïcité, il transcende les barrières religieuses, mais aussi sociales, culturelles et porte des valeurs universelles de respect, d'égalité et de diversité. Au lieu de vouloir en priver des milliers de femmes, vous devriez surtout revoir ses moyens à la hausse, vous qui avez baissé son budget de 200 millions d'euros, mettant ainsi en grande difficulté les clubs sportifs qui se démènent pour faire vivre les valeurs d'inclusion et de tolérance. (*Mêmes mouvements.*)

Au lieu de dégager ces moyens, à quoi joue ce gouvernement ? Au concours du pays le plus islamophobe (« Ah ! » *sur quelques bancs des groupes RN et HOR*), en faisant de la France le seul pays au monde qui interdirait le voile pour les femmes qui font du sport ? (*Mêmes mouvements.*) Monsieur le premier ministre, condamnez-vous les propos de M. Retailleau et allez-vous lui rappeler qu'il n'a pas à dicter la manière dont les femmes doivent s'habiller ? (*Les députés du groupe LFI-NFP se lèvent et applaudissent.*)

Mme la présidente . La parole est à Mme la ministre des sports, de la jeunesse et de la vie associative.

Mme Marie Barsacq, *ministre des sports, de la jeunesse et de la vie associative* . Le sujet que vous évoquez a été abordé au Sénat à l'occasion d'une proposition de loi visant à renforcer la laïcité dans le sport, déposée par le sénateur Michel Savin, que le gouvernement a proposé d'amender afin de préciser son cadre d'application. Ce cadre est clair : il est interdit de porter tout signe religieux dans une compétition, qu'elle soit de niveau départemental, régional ou national, organisée par les fédérations françaises délégataires de service public. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes EPR, DR, Dem et HOR.*)

Dans ces compétitions sportives, le seul insigne que l'on porte est celui de son club, à savoir son maillot. En dehors de ce cadre, le sport est ouvert à toutes et tous, selon un principe défendu par le gouvernement qui attend désormais la suite du parcours législatif de ce texte. (*Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

Mme la présidente . La parole est à M. François Piquemal.

M. François Piquemal . Vos propos demeurent flous et semblent confirmer la position du ministre de l'intérieur – ce même ministre qui, après s'en être pris aux femmes voilées, s'est attaqué à d'autres libertés publiques en menaçant des groupes de supporters de dissolution. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)
Laissez-moi finir en vous citant la banderole des supporters de Toulouse, les Indians : « Retailleau, s'il y en a bien un qui se voile la face, c'est toi ! » (Nouveaux applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.)
– Protestations sur plusieurs bancs des groupes DR et HOR.)

M. Philippe Vigier . Minable !

M. François Piquemal . Vive les libertés publiques, vive le sport populaire pour tous et toutes !
(*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

Données clés

Auteur : [M. François Piquemal](#)

Circonscription : Haute-Garonne (4^e circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 561

Rubrique : Laïcité

Ministère interrogé : Sports, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Sports, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 avril 2025

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 3 avril 2025